

Application de l'article 7 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion déposée par les groupes "MR / Les Engagés / CD&V" et "PS-Vooruit" relative au renforcement structurel de la politique d'accompagnement des troubles du spectre de l'autisme

S. BENNANI :

D'emblée je souhaiterais rajouter en cosignataires Madame KAMMACHI du groupe « Ecolo - Groen » et je la remercie de transcender opposition et majorité pour cette cause qui nous tient tous à cœur, à savoir, l'autisme.

Le 2 avril prochain, comme chaque année, ce sera la « Journée internationale de sensibilisation à l'autisme ». Et chaque année, tout le monde porte une petite chaussette bleue. Mais l'autisme, c'est bien plus que ça.

L'autisme concerne une naissance sur 66, en Belgique. Imaginez-vous une naissance sur 66 en Belgique. Elle se distingue par 3 types, le type 1 qu'on qualifierait d'Asperger, le type 2 qui est avec un handicap mental léger, le type 3 qui est beaucoup plus profond.

L'autisme nous touche tous un peu. On a tous dans notre entourage quelqu'un d'autiste. De près ou de loin, et on connaît les retards significatifs que cela peut prendre et la charge mentale que vivent ces familles-là.

Bruxelles, comme le monde finalement, autant je ne suis pas pro-Trump, autant les États-Unis ont lancé une grande étude à travers différentes universités visant à voir ce qui influe dans l'augmentation du nombre de personnes autistes. Est-ce que c'est ce que nous mangeons ? Est-ce que c'est ce que nous respirons ? Quels sont les facteurs qui permettent de développer l'autisme ? Cela peut être à la fois génétique, comme cela peut être à la fois environnemental. Mais dans le mot environnemental, il y a énormément de choses qu'on englobe.

Nous sommes là pour faire un enjeu local, un enjeu qui transcende les réalités parce que finalement, le pouvoir le plus proche du citoyen, c'est la Commune. La Commune est réellement confrontée quotidiennement, que ce soit au travers des compétences de l'enseignement, du sport, de la jeunesse, de la culture, ainsi que des espaces publics, à prendre en charge des personnes en situation de handicap.

L'autisme, appelle évidemment, comme les différents handicaps, certains éléments et c'est ce pourquoi, aujourd'hui, nous adressons différentes demandes. À la fois au Collège des Bourgmestres et Échevins, à la fois, aux différents gouvernements, celui de Bruxelles, celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour faire en sorte que l'autisme qui est un handicap qu'on ne choisit pas, qui est un handicap invisible, soit visible dans l'espace public. Parce que c'est en banalisant le handicap qu'on en fait quelque chose de normal. Ce n'est pas en le stigmatisant, en le mettant, en exergue.

Nous devons pouvoir accéder à la société canadienne ou finalement les enfants autistes, participent autant que les enfants neurotypiques à la vie de la communauté. Et en Belgique, nous en sommes loin, et c'est pourquoi nous déposons cette motion aujourd'hui, ayant pour but à la fois de travailler sur des compétences diverses et variés pour faire en sorte que les parents porteurs de handicaps, les aidants proches, les familles, puissent également se sentir soutenus dans l'épreuve qui est la leur. Il me semblait nécessaire, qu'Anderlecht soit une commune pionnière en déposant cette motion et en faisant en sorte que l'autisme ne soit plus uniquement une question de date, mais bien une politique que nous mènerions de façon transversale, et en faire un point d'orgue des politiques communales, je vous remercie.

P. POLANCO :

Avec le « PTB », on partage le constat sur l'urgence d'une prise en charge digne et accessible de l'autisme, toutes mesures concrètes visant la réduction des délais de diagnostic, le soutien aux familles, inclusion scolaire, culturelle, sportive, le financement structurel des associations de terrain.

Mais, on voudrait tout de même dénoncer une sorte d'hypocrisie dans la motion. Car « Les Engagés » ne peuvent pas voter des motions généreuses au niveau communal tout en soutenant et participant au niveau fédéral à un Gouvernement qui organise l'austérité contre le même public. Car, pour rappel, l'accord du Gouvernement « Arizona », voté par « Les Engagés – MR - Vooruit », prévoit 23 milliards d'économies à l'horizon 2029, prévoit une baisse de la norme de croissance des soins de santé, créant ainsi un trou de 2 milliards d'euros, qui va avoir un impact direct sur les centres de diagnostic, les équipes pluridisciplinaires, le suivi psychologique et paramédical.

Ce qui va entraîner une fragilisation des associations et qui vont accompagner les familles. Et finalement plusieurs analyses de la ligue des familles de la coalition santé, montrent que les familles avec enfant handicapé font partie des perdants de l'accord du Gouvernement « Arizona ». Ces études montrent une diminution des protections sociales, montrent une logique d'activation et de contrôle. Moins de marge pour les parents aidants. Pour les familles avec enfants autistes, cela signifie plus de stress, moins de soutien et plus d'isolement. Le « PTB » partage ses objectifs affichés par cette motion et va soutenir.

Mais nous voulons plus que de belles intentions, qui cachent en fait des politiques d'austérité menées, par ailleurs, par « Les Engagés », le « MR » et « Vooruit ». Vos partis investissent des milliards dans la guerre, ils coupent dans la santé, dans le non-marchand et dans les associations. On soutient la motion mais il faudra le faire au niveau fédéral aussi et donner plus de budget à ce genre de cause.

J. EL ASSRI :

Pour le groupe « PS - Vooruit » d'Anderlecht, nous souhaitons tout d'abord saluer le dépôt de cette motion, déposée par Madame BENNANI. Elle met en lumière une réalité essentielle, la nécessité de mieux accompagner les personnes concernées par les troubles du spectre de l'autisme et de leur famille. Nous partageons pleinement cet objectif mais nous avons souhaité, à travers nos amendements, poser une question simple et claire, pouvons-nous construire une politique inclusive en ne regardant qu'une seule réalité du handicap ?

Notre réponse est claire : non. Pourquoi ? Parce que sur le terrain, les réalités sont multiples. Parce que les besoins sont différents, et parce que les familles vivent souvent les mêmes difficultés quel que soit le type de handicap.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'élargir cette motion, pas pour la diluer, mais pour la renforcer. Anderlecht porte déjà cette vision, une vision qui adopte une approche multi-handicaps, une logique « handistreaming » et une politique transversale. Nous ne faisons donc pas un pas de côté mais nous faisons un pas en avant.

Et cette approche n'est pas seulement politique, mais elle est aussi juridique, car l'article 22 ter de la constitution belge garantit à chaque personne en situation de handicap le droit à une inclusion pleine et entière. Cela, vaut pour toutes les situations, sans aucune distinction. Concrètement, nos objectifs sont de, premièrement renforcer l'accessibilité, oui à une commune « autiste-friendly » mais en l'inscrivant pleinement dans l'approche de « handistreaming » portée par Anderlecht pour que ces aménagements profitent à toutes les personnes en situation de handicap.

Deuxièmement, donner des moyens réels à l'inclusion, en renforçant le soutien financier aux clubs inclusifs et en facilitant l'accès aux infrastructures communales. Évidemment, ces avancées doivent s'inscrire dans un cadre réaliste, dans les limites des moyens budgétaires disponibles, soit au niveau local, au niveau régional, mais avec une volonté politique claire.

Troisièmement, garantir une participation réelle dans la culture, le sport, et aussi la jeunesse. Pas seulement ouvrir la porte, mais permettre réellement d'entrer.

Quatrièmement, soutenir les familles, concrètement, avec des stages inclusifs. Avec une mise en œuvre rapide de la déclaration de politique communale. Pourquoi ? Parce que les besoins sont aujourd'hui, pas demain.

Pour finir, une responsabilité partagée. Une Commune ne peut pas tout faire seule, mais elle peut être un moteur.

Pour conclure, nous soutenons cette motion, mais nous la rendons plus forte, plus inclusive, plus concrète parce que l'inclusion ne se divise pas, elle se construit pour toutes et tous, je vous remercie.

N. BOMELE :

Je remercie Madame BENNANI de porter ce sujet si important sur l'autisme au sein de ce Conseil communal. Et en tant que cosignataire de cette motion, je souhaite exprimer mon plein soutien à ce texte qui s'inscrit tellement dans les engagements que nous avons pris en matière d'inclusion et d'égalité. Le trouble du spectre de l'autisme constitue un enjeu majeur de santé publique, mais aussi un défi quotidien pour de nombreuses familles de notre commune.

Les constats posés dans cette motion sont clairs. Les délais de diagnostic restent trop longs, les parcours d'accompagnement encore trop complexes, et les inégalités d'accès persistent. Face à cela, notre responsabilité est d'agir concrètement et à notre niveau, c'est précisément ce que propose ce texte.

Il s'inscrit dans une logique pragmatique en mobilisant les leviers dont dispose la Commune, adaptation de l'espace public, formation des agents, soutien aux initiatives locales et développement d'activités inclusives.

Je tiens également à souligner l'importance de la coordination avec les autres niveaux de pouvoir, les compétences sont partagées et seule une action cohérente et concertée permettra d'apporter des réponses structurelles, notamment en matière de diagnostic, d'enseignement et d'accompagnement. Cette motion traduit une politique claire, faire de notre commune un territoire plus inclusif comme on dit mes collègues où chaque personne, quelle que soit sa singularité, peut trouver sa place et s'épanouir.

Elle constitue une étape importante vers une société plus juste, plus accessible et plus attentive aux réalités vécues par les personnes autistes et leurs familles. Je vous invite donc à adopter ce texte et envoyer un signal fort aux familles concernées. Nous les entendons et nous sommes prêts à renforcer nos actions, je vous remercie.

S. D'HOLLANDER :

Ik steun uiteraard dit initiatief. Inclusiviteit ligt mij nauw aan het hart. Ik heb nogal laattijdig kennis kunnen nemen van deze tekst. Ik kan het natuurlijk niet verwijten aan de opstellers van deze tekst, dat Brussel een oneindig complex verhaal is, maar die institutionele lasagne waarmee we geconfronteerd zijn, als we over de grenzen kijken van meerderheid en oppositie, dat misschien ook wel eens tijd is om te kijken over de

grenzen van gemeenschappen. Er is een mondeling voorstel van aanpassing van de tekst dat ik wil formuleren. Laat ons deze motie ook richten aan de Vlaamse Gemeenschap en aan de VGSC.

C. CHERFAN :

Je souhaite exprimer mon soutien à cette motion parce qu'elle touche à quelque chose de fondamental : la dignité, l'égalité et l'inclusion réelle de toutes et tous dans notre commune. Aujourd'hui, les chiffres sont clairs. Une naissance sur 66 est concernée par les troubles du spectre de l'autisme.

Ce n'est pas marginal, c'est une réalité massive. Et pourtant, sur le terrain, les familles sont encore trop souvent livrées à elles-mêmes. Attendre 12 à 24 mois, c'est inacceptable. Parce que derrière ces délais, il y a des enfants qui perdent du temps précieux, des parents qui s'épuisent et des parcours de vie qui se compliquent inutilement. Cette motion a le mérite de ne pas rester dans les grands principes. Elle propose des choses concrètes. Des espaces adaptés, des formations, une meilleure accessibilité, un soutien aux familles et surtout une coordination entre les niveaux de pouvoir.

Et c'est là que c'est essentiel. Parce que oui, la Commune ne peut pas tout faire seule, mais, elle peut être le point de départ d'un changement réel. Un levier de proximité, qui améliore concrètement la vie des gens. A Anderlecht, on parle souvent d'inclusion. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de passer des mots aux actes. Soutenir cette motion, ce n'est pas faire de la politique symbolique, c'est reconnaître que chaque enfant, chaque famille, a droit à un accompagnement digne, rapide et adapté. Pour toutes ces raisons, la « TFA » vote en faveur de cette motion.

S. BENNANI : Je propose d'accepter ce qui a été proposé par S. D'HOLLANDER et je suis heureuse que cette motion a été votée à l'unanimité.